



INSCRIPTIONS EN PERISCOLAIRE RENTREE 2017-2018

Chers parents,

Pour la rentrée prochaine, nous vous rappelons que vous devez inscrire vos enfants, si vous souhaitez qu'ils fréquentent **le restaurant scolaire et/ou la garderie périscolaire**.

Rappel des horaires scolaires :

Ecole maternelle :

- 8h40 – 11h40 (accueil de 8h30 à 8h40)
- 13h35 – 15h50 (accueil de 13h25 à 13h35)

Ecole élémentaire :

- 8h30 – 11h30 (accueil de 8h20 à 8h30)
- 13h45 – 16h00 (accueil de 13h35 à 13h45)

Ecole le **mercredi matin** aux mêmes horaires.

Le service périscolaire a lieu les jours d'école tous les matins de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et tous les soirs des lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à **18h30**.

Un service de garderie existe aussi de 11h30 à 12h30 le mercredi sans restauration. Il fonctionne sur le principe des garderies du matin.

Par rapport à la réforme des rythmes scolaires il n'y aura pas de modifications pour la rentrée 2017/2018, le fonctionnement reste similaire à l'année précédente c'est-à-dire :

Tous les jours :

Ouverture du portail à 12h30 pour les enfants qui sont **inscrits uniquement** aux **NAP** (Nouvelles Activités Périscolaires). Tarif spécial mentionné dans la grille tarifaire. Les inscriptions aux activités NAP se feront à la rentrée directement par les enfants auprès des animateurs.

Un centre de loisirs sera ouvert à partir de septembre 2017 les mercredis après-midi (restauration et encadrement), les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site de la Mairie ou directement au sein du service périscolaire.

Les règlements ont changé afin de mieux répondre aux besoins du service. Un tarif exceptionnel est mis en place pour les inscriptions validées hors délai.

Les dossiers d'inscriptions doivent être déposés au plus tard le 26 juin 2017 au service administratif périscolaire en mairie : au-delà de cette date les dossiers seront étudiés selon les places disponibles.

Pour inscrire vos enfants, vous devez joindre les documents suivants :

- Fiche de renseignements ou correction à effectuer sur le portail famille.
- Inscription aux différents services pour chaque enfant dûment complétées et signées (sinon **l'inscription ne sera pas acceptée**). Feuilles d'inscriptions mensuelles téléchargeable sur le site de la mairie ou à récupérer auprès du service périscolaire.
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant (année 2017/2018),
- Attestation (s) de l'employeur dûment remplie (s),
- Demande d'autorisation CAF,
- Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (**à fournir avant le 15 septembre 2017**),
- en cas de séparation ou divorce des parents : copie du jugement.

Attention :

Il n'y aura pas de restauration scolaire et de garderie périscolaire à l'école maternelle le jour de la rentrée le lundi 04 septembre 2017.

Nous vous invitons à prendre contact auprès de M. HUANT, scolaires-loisirs@mairie-bonne.fr, pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, chers parents, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,
Yves CHEMINAL